

Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
22 mai 2024

SEANCE DU 28 MAI 2024

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Samia DJEMALI, Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Yves COGNET (en remplacement de Gilles STUNAUULT), Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Séverine GUERRIER, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET, Jacques MERRA, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Georges STRUTYNSKI, Nadine DUPREY (en remplacement de Jean-Luc ROSIER), Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jean-Louis LEXTREY, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

EXCUSES : Jean-Paul SERAFIN, Jacques BARTHELEMY, Didier TOUBIN, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAUULT, Didier DANEL, Christian HOQUET, Jean-Luc ROSIER, Olivier BAYLE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Alain BŒUF, Alain TRAPET, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Jean-Louis RAILLARD.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT.

POUVOIRS : Didier TOUBIN a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.

Didier DANEL a donné pouvoir à Jean-François COLLARDOT.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Nicole GENEVOIX.

Jocelyne FINCK a donné pouvoir à Claude LEFILS.

Hervé TILLIER a donné pouvoir à Jean-Claude ALEXANDRE.

Daniel CARRASCO a donné pouvoir à Isabelle CHAPUILLIOT.

Umberto CHETTA a donné pouvoir à Dominique VERET.

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Christian MARCHISET a donné pouvoir à Régis DORLAND.

Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Georges STRUTYNSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

**C/24/71 - OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAITEMENT DES DECHETS NON RECYCLABLES
ISSUS DES DECHETERIES PRESENTES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Vu les articles L. 2124-2 et R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique relatif aux consultations passées sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert ;

Vu le rapport d'analyse d'offres établi par la société INDIGGO en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres réunie le 21 mai 2024 ;

Vu la délibération C/23/119 du 24 octobre 2023 ;

Considérant que la présente consultation fait suite à celle lancée le 15 mai 2023 ;

Considérant que la Commission d'appel d'offres réunie le 17 octobre 2023 a déclaré sans suite le lot n°3 « Traitement des déchets non recyclables issus des déchèteries » de cette procédure pour cause d'infructuosité ;

Considérant la nécessité de renouveler le marché de traitement des déchets non recyclables issus des déchèteries présentes sur le territoire ;

Considérant qu'une consultation non allotie a été lancée le 22 mars 2024 et que des offres sont parvenues des entreprises BOURGOGNE RECYCLAGE et DIJON METROPOLE ;

Considérant que cette consultation doit aboutir sur un marché d'une durée ferme de 26 mois et 4 jours en raison de la fin du marché, conclu pour une durée de 24 mois, passé dans le cadre du groupement de communes entre Dijon Métropole et la Communauté de communes pour la réception, broyage et renvoi vers l'UVE de Dijon Métropole des déchets non recyclables et incinérables de déchetteries ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le marché de traitement des déchets non recyclables, issus des déchèteries présentes sur le territoire de la Communauté de communes, à DIJON METROPOLE jugée la mieux disante sur la base des offres remises pour un montant estimatif de 432 006 € HT – 432 681 € TTC ;

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et à effectuer toute démarche ou formalité administrative nécessaire à l'application de la présente délibération et pour l'exécution du marché.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

